(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABM ENERGIE CONSEIL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Avenue LEONARD DE VINCI 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 9 2 5 3 0 6 0 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 182	AC 1 182	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 170	AG 15 170	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	26 962	AQ 26 647	315
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	116 884	AU 82 418	34 465
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	52	BE	52
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	18 524	BI	18 524
		TOTAL (II)	BJ	178 776	BK 125 418	53 358
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	737	BW	737
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 161 824	BY 163 644	998 180
		Autres créances (3)	BZ	121 180	CA	121 180
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 172 153	CE	1 172 153
		Disponibilités	CF	1 835 040	CG	1 835 040
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 249	CI	13 249
		TOTAL (III)	CJ	4 304 186	CK 163 644	4 140 541
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 482 962	1A 289 062	4 193 900

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
Signé électroniquement le 02/05/2024 par JOFFREY MAYLIN
Signed with universign

Cegid Group

A L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORME

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABM ENERGIE CONSEIL — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 181 379)	DA	181 379
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	18 138
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 180 416
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 508 859
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 888 793
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	365 742
	Dettes fiscales et sociales	DY	889 825
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	49 538
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 305 107
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 193 900

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 305 107
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABM ENERGIE CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 181 379 euros
Siège social : AVENUE LEONARD DE VINCI
ZAD DU THAURE,
31880 LA SALVETAT SAINT GILLES
499 253 060 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 1 508 859.83 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **1 508 859.83 euros**

A titre de dividende global à l'associée unique **1 000 000.00 euros**

Soit 5.51 euros par action

Le solde **508 859.83 euros**

En totalité au compte « Report à nouveau »

Rectification du prélèvement sur le compte « Autres réserves » au 30 mars 2023 :

Prélèvement sur le compte « Report à nouveau » **557 199.31 euros**

qui s'élève ainsi, au 30 septembre 2023, à 1 689 276 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
- Dividende global distribué : 2 100 000.00 euros
Soit 11.57 euros par titre
- Montant global non éligible à l'abattement de 40 % : 2 100 000 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
- Dividende global distribué : 1 053 320.56 euros
soit 5.81 euros par titre
- Montant global non éligible à l'abattement de 40 % : 1 053 320.56 euros.

Exercice clos le 30 septembre 2020 :
- Dividende global distribué : 500 000.00 euros
soit 2.76 euros par titre
- Montant global non éligible à l'abattement de 40 % : 500 000.00 euros.

Certifié conforme
La Présidente

Signé électroniquement le 02/05/2024 par
JOFFREY MAYLIN

Signed with universign



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABM ENERGIE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 4 193 900 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 508 860 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  Logiciels : 1 an
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 183			1 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 170			15 170
Immobilisations incorporelles	**16 353**			**16 353**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 962			26 962
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 882	642		14 525
- Matériel de transport	35 000	2 286	37 036	250
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	91 110	10 999		102 109
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**166 955**	**13 927**	**37 036**	**143 847**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	51	2		53
- Prêts et autres immobilisations financières	19 175		650	18 525
Immobilisations financières	**19 226**	**2**	**650**	**18 577**
ACTIF IMMOBILISE	**202 533**	**13 929**	**37 686**	**178 777**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 927	2	13 929
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**13 927**	**2**	**13 929**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		37 036	650	37 686
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**37 036**	**650**	**37 686**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 183			1 183
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 170			15 170
Immobilisations incorporelles	**16 353**			**16 353**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 340	307		26 647
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 227	1 333		8 560
- Matériel de transport	11 983	6 734	18 466	250
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 459	15 150		73 608
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**104 009**	**23 523**	**18 466**	**109 065**
ACTIF IMMOBILISE	**120 361**	**23 523**	**18 466**	**125 418**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 314 779 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 525		18 525
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 161 825	1 161 825	
Autres	121 180	121 180	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 249	13 249	
Total	**1 314 779**	**1 296 254**	**18 525**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les clients créditeurs figuraient dans les comptes certifiés du 30/09/2021 (exercice N-1) au passif dans la rubrique "autres dettes".
Ceci explique la différence de total bilan N-1.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	100 115	163 645	100 115	163 645
Total	**100 115**	**163 645**	**100 115**	**163 645**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		163 645	100 115	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 163 645 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
CREANCES CLIENTS DOUTEUSES	163 644
TOTAL	**163 644**

La méthode utilisée pour la dépréciation des créances clients est la suivante :
• 50% si créance échue > 6 mois
• 100 % si créance échue > 1 an

La méthode utilisée pour la dépréciation des créances clients a été actualisée à la cloture du 30 septembre 2022.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 181 379,00 euros décomposé en 181 379 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 305 107 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365 743	365 743		
Dettes fiscales et sociales	889 825	889 825		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	49 539	49 539		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 305 107**	**1 305 107**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Les fournisseurs débiteurs figuraient dans les comptes certifiés du 30/09/2021 (exercice N-1) à l'actif dans la rubrique "autres créances". Ceci explique la différence de total bilan N-1.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	294 781
CONGÉS À PAYER	95 340
PRIME, INTERESSEMENT A PAYER	424 934
CH.SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	28 692
CH.SOCIALES À PAYER	26 848
ETAT - CHARGES À PAYER	2 507
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	866
CAP ADESATT	193
Total	**874 160**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	13 249		
Total	**13 249**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2023
PRESTATIONS DE SERVICES	6 152 989
TOTAL	**6 152 989**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 7 605 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 41 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	32	
Ouvriers		
Total	**41**	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.